

9 octobre 2023

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

Le 4 octobre 2023, les États membres de l'UE sont parvenus à [un accord sur la proposition de règlement relatif aux situations de crise et de force majeure dans le domaine de la migration et de l'asile](#). Élément clé du pacte sur la migration et l'asile, cet accord permet d'entamer les négociations entre le Parlement européen et le Conseil européen sur cette proposition législative.

Publication EMN:

Nous avons le plaisir de vous annoncer la publication de l'étude de l'EMN intitulée [« Integration of applicants for international protection in the labour market »](#). Cette étude de l'EMN documente l'accès au marché du travail des demandeurs de protection internationale **entre 2017 et 2022** dans 24 pays membres de l'EMN.

NB! Au Luxembourg, la loi du 7 août 2023 modifiant 1° le Code du travail ; 2° la loi sur l'immigration ; 3° la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale et de protection temporaire est entrée en vigueur le 1er septembre 2023. Conformément à cette nouvelle loi, les demandeurs de protection internationale au Luxembourg sont exemptés de l'examen du marché du travail.

Veuillez tenir compte de ces changements si vous cherchez des informations concernant la situation au Luxembourg.

INVITATION:

Inscription ouverte pour le webinar de lancement de l'étude [« Integration of applicants for international protection in the labour market »](#).

le 30 octobre 2023

Pour vous inscrire au webinar, [veuillez cliquer ici](#).

Chiffre de la semaine: 4,2 millions

Au 31 août 2023, près de 4,2 millions de citoyens non membres de l'UE ayant fui l'Ukraine à la suite de l'invasion russe du 24 février 2022 bénéficiaient d'un statut de protection temporaire dans les pays de l'UE.

Les principaux pays de l'UE accueillant des bénéficiaires d'une protection temporaire en provenance de l'Ukraine étaient l'Allemagne (1.175.695 personnes; 28% du total), la Pologne (960.550; 23%) et la République tchèque (365.085; 9%).

Source: [EUROSTAT](#)

Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en